

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2008

**sous la présidence de M. Emile OTTMANN, Maire
Absente excusée : Mme Nicole SPITZ**

1° PÉRISCOLAIRE

M. le maire propose au conseil municipal trois simulations de budget sur une base de 5 565 heures, suite à la demande de la C.A.F. : la première à 2 € ; la deuxième à 2,15 € ; la troisième à 2,20 €.

Deux personnes dont une directrice seront nécessaires pour le fonctionnement de cette structure à raison de 6h50/jour, pour 36 semaines. Ce personnel sera recruté par l'association WAZI.

Deux conventions seront mises en place annuellement :

- ✓ la première, entre les communes de Walbach et Zimmerbach précisant le montant de la subvention de fonctionnement qui sera reversé à l'association qui gère le périscolaire ;
- ✓ la deuxième, entre l'association et la commune de Zimmerbach qui met les locaux à disposition sous réserve de l'accord du conseil d'école.

Pour l'année scolaire 2008/2009, le périscolaire n'accueillera pas d'enfants le mercredi et les vacances scolaires.

La commune ne touche aucune subvention pour cette année, mais la CAF verse 0,44 € à l'association du périscolaire.

Le conseil municipal après avoir délibéré, procède au vote :

**POUR = 13 voix
ABSTENTION = 1 voix
CONTRE = 0 voix**

pour les budgets prévisionnels suivants : 2,15 € et 2,20 € d'un montant de 17 000 € répartis entre les deux communes au prorata de la fréquentation des enfants/heure par collectivité.

Cette structure pourra être créée et viable uniquement si la commune de Walbach accepte le projet. Dans le cas contraire, le dossier périscolaire sera reporté à la rentrée 2009/2010.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le maire à signer les deux conventions.

Création de la commission périscolaire :

Le conseil municipal après avoir délibéré désigne à l'unanimité :

M. Emile OTTMANN, Maire - Mme Régine SCHWARTZ, 2^{ème} Adjointe au maire - M. Jean-Christophe MEYER - Mme Rosalie GINGLINGER - M. Pierre WITTMER - M. Thomas HESS, Conseillers municipaux de Zimmerbach et M. Bruno DUFOURG à titre de consultant financier.